

**PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS**  
PREFECTURE/DAGE/BPUP

-----  
COMMUNE DE CALAIS  
-----

Opération de Restauration Immobilière  
**AVIS D'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE**

Le public est prévenu qu'en application du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et en exécution d'un arrêté préfectoral du 27 janvier 2012, une enquête d'utilité publique aura lieu en mairie de Calais pendant 17 jours consécutifs, du 20 février au 7 mars 2012 inclus sur l'Opération de Restauration Immobilière présentée par la ville de Calais.

M Yves ALLIENNE est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. L'enquête se déroulera en mairie de Calais.

Pendant la période susvisée, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête déposé en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit en mairie au commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public :

- lundi 20 février 2012 de 14h30 à 17h30 ;
- mercredi 29 février 2012 de 14h30 à 17h30 ;
- mercredi 7 mars 2012 de 14h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairie de Calais. Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire-enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).